



Vous déménagez bientôt?

N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du Syndicat, car il ne se fait pas automatiquement si vous l'avez fait auprès du CSS.

Remplissez le [formulaire](#) sur notre site, ça ne prend qu'une minute!



Saviez-vous que le Syndicat de Champlain envoie régulièrement des informations aux membres par courriel?

Vous ne les recevez pas? Abonnez-vous à l'[Infolettre](#) pour ne rien manquer!

À l'attention de tous les concierges du Centre de services

CONVOCATION À UNE FORMATION - 29 JUIN 2023

À titre de concierge ou d'ouvrier d'entretien travaillant dans un établissement du centre de services, c'est avec plaisir que vous êtes conviés à une formation qui aura lieu le 29 juin prochain à l'école Edgar-Hébert. Cette formation d'une durée de 3 heures portera sur les principes ergonomiques reliés aux tâches les plus courantes en entretien ménager et aux tâches requises durant le grand ménage. **Votre présence à cette formation est obligatoire.** Une absence sera considérée comme un refus de travail. Seules les personnes dont cette journée était déjà prévue en congé ne sont pas tenues de se présenter.

- ♦ Formateur : David Léonard, Option ergonomie
- ♦ Date de la formation : Jeudi le 29 juin 2023
- ♦ Endroit de la formation : École Edgar-Hébert, Valleyfield (Bibliothèque située au 3^e étage)
- ♦ Heure de la formation : 8 h 30 à 11 h 30
- ♦ Durée de la formation : 3 heures

Pour toute question relative aux informations ci-haut, nous vous invitons à communiquer avec le département des ressources humaines au numéro suivant : 450-225-2788 poste 6332.

Horaire d'été 2023 Personnel de soutien manuel

Diminution de 30 minutes/jour - 2 h 30/semaine (Clauses 8-2.15 et 8-2.16 des arrangements locaux)

Les 23 et 30 juin 2023 sont des congés.

Du 3 juillet au 24 août 2023 inclusivement : 36 h 15 minutes/semaine :

L'horaire détaillé des cinq (5) jours de travail est à déterminer avec le supérieur immédiat pour chaque établissement. Les heures de début et de fin de journée peuvent être modifiées selon chaque établissement, mais le nombre d'heures/jour doit être respecté.

Pour le personnel de soutien manuel à temps partiel :

L'horaire de travail est calculé au prorata.

Exemple : pour un employé qui travaille 25 heures/semaine.

$$25,0 \times 36,25 \text{ (horaire d'été)} \div 38,75 \text{ (horaire régulier)} = 23,387 \text{ ou } 23 \text{ h } 25 \text{ min.}$$

Donc, l'horaire estival doit être de 23 h 25 min par semaine.

Bon été!



Résultats des séances d'affectation de juin 2023

Voici les résultats du mouvement de personnel à la suite des séances d'affectation du personnel Manuel CSQ tenues le lundi 5 juin et le jeudi 8 juin 2023. Veuillez noter que l'entrée en fonction se fera le 3 juillet 2023.

Postes comblés lors des séances d'affectation :

DESCRIPTION DU POSTE		COMBLÉ PAR
Concierger, classe II	002 et 036 – Écoles Notre-Dame-de-la-Paix et Sainte-Martine	André Deraspe
Concierger, classe II	007 – École St-Urbain	Vincent Vandal
Concierger, classe II	016 – Écoles intégrée Marie-Rose/St-André	Éric Guérin
Concierger, classe II	009 – École St-Jean	Guy Quesnel
Concierger, classe II	012 – École Notre-Dame-du-Rosaire	Carole Duhaime
Concierger, classe II	025 – École Notre-Dame-du-St-Esprit	Claire Trudel
Concierger, classe II	019 et 027 – Écoles Montpetit, Valleyfield et St-Eugène, Valleyfield	Jean-François Monahan

Poste demeuré vacant lors de la séance et comblé par la liste de priorité :

DESCRIPTION DU POSTE		COMBLÉ PAR
Concierger, classe II	599 – Services des ressources matérielles Différentes affectations sur l'ensemble du territoire	Denise Hamel

Deux postes sont demeurés vacants lors des séances et seront comblés par affichage :

DESCRIPTION DU POSTE	
Concierger de nuit, classe II	028 et 044 – École Edgar-Hébert et Centre du Nouvel-Envol
Concierger, classe II	599 – Services des ressources matérielles Différentes affectations sur l'ensemble du territoire

Nous félicitons les collègues qui ont obtenu un nouveau poste.

Marc Daigneault
Conseiller en relations de travail
mdaigneault@syndicatdechamplain.com

Fermeture des bureaux et horaire d'été du Syndicat

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2023.

Jours fériés

Le vendredi 23 juin et le lundi 3 juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

Vacances

Le bureau de Valleyfield ainsi que celui de Saint-Hubert seront fermés du lundi 10 juillet au vendredi 11 août inclusivement.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Face-

book du Syndicat. À partir du lundi 14 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude.

Horaire d'été

Prenez note de notre horaire estival (du 4 au 7 juillet et du 14 au 31 août), du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Fermeture du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Le Centre de services scolaire sera fermé pour la période estivale du 23 juillet au 5 août 2023 inclusivement.



Info-Soutien
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatdechamplain.com